



# Formation Risque amiante - Recyclage - Sous-section 4 - Encadrant technique - 7h - 1 jour

## Date de mise à jour

## Formacode

22265

## Attestation de compétence délivrée

oui

## Objectifs

- Réactualiser les acquis de formation initiale de 5 jours
- Maintenir sa compétence dans la définition des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante et les modes opératoires (à intégrer dans un plan de prévention ou un PPSPS).

## Niveau de prérequis

- Certificat médical d'aptitude au poste de travail
- Avoir suivi et validé la formation préalable prévention amiante SS4 Encadrant Technique.
- Transmettre l'attestation de compétence correspondante et en cours de validité au moment de la formation de Recyclage
- Avoir plus de 18 ans
- Maîtriser la langue française (lire et écrire) - pour les formations en langue étrangère, nous consulter

## Public concerné

L'employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques pouvant être amené à effectuer les interventions.

Nos formations sont ouvertes aux travailleurs en situation de handicap dans le respect de l'arrêté du 23 février 2012. Nous consulter.

## Suivi de l'action de formation

- Évaluation théorique (questionnaire à choix multiples et/ou questionnaire à réponses courtes)
- Évaluation pratique avec analyse d'une situation concrète.

A l'issue de ces contrôles de connaissance et à la présence pendant les 7 heures du stagiaire, une attestation de compétence N°2 valable 3 ans lui sera délivrée, ce qui lui permettra de pouvoir rédiger des modes opératoires, encadrer et/ ou réaliser des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

## Validation

Les modalités de l'évaluation des acquis de la formation préalable du personnel « Encadrant technique » sont formalisées par l'arrêté du 23 février 2012 comme suit :

**Épreuve théorique de 20 mn** élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiples et/ou à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment à :

- Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
  - La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
  - Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante
  - Les moyens de protection, les limites d'efficacité des EPI, le choix des méthodes de travail et des équipements de protection des travailleurs en fonction de l'évaluation des risques.
  - Les destinataires du mode opératoire
- si note < 10 : échec  
- si note ? 12 : rattrapage à l'oral  
- si note > 12 : réussite

**Épreuve pratique de 60 minutes** : incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :

- Évaluer les risques liés à l'intervention : 4/20
  - Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoires, moyens de protection, décontamination) : 8/20
  - Réagir en cas d'incident / d'accident : 3/20
  - Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention et gérer l'élimination des déchets amiantés : 5/20
- si note < 10 : échec  
- si note ? 14 : rattrapage à l'oral  
- si note > 14 : réussite

A l'issue de ces contrôles de connaissance et à la présence pendant les 7 heures du stagiaire, une attestation de compétence N°2 valable 3 ans lui sera délivrée, ce qui lui permettra de pouvoir rédiger des modes opératoires, encadrer et/ ou réaliser des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

## Programme

Formation Risque amiante - Recyclage - Sous-section 4 - Encadrant Technique - 7 heures

- Les exigences réglementaires
- Les produits et dispositifs susceptibles de contenir l'amiante
- Analyser les diagnostics et les rapports de repérage amiante
- Déterminer les méthodes de travail et procédures, les équipements de protection à utiliser, les situations d'urgence, la gestion des déchets
- Obligations du donneur d'ordre et dispositions pénales encourues
- Travaux pratiques sur plateforme pédagogique chantier fictif
- Mise à jour des connaissances sur rédaction des Modes Opératoires
- Conformément aux dispositions du Code du Travail et procédures à communiquer aux opérateurs.

### **Durée et coût**

Nbre d'heures total : 7h

Coût horaire : 44.29€ HT (53.14€ TTC)

Coût par personne : 310.00€ HT (372.00€ TTC)

### **Sessions programmées**